



Subvention Vacances Camping - 658102

La demande d'aide doit impérativement être envoyée **avant le 20 décembre de l'année**. Une tolérance est accordée jusqu'au 10 janvier de l'année N+1 pour les factures des séjours du 20 au 31 décembre.

Les subventions vacances camping sont attribuées pour des séjours en camping (*dans la limite de 15 jours soit 14 nuitées en été*), sur emplacement isolé, en tente, en caravane, **HORS MOBIL-HOME**.

La subvention est calculée sur la base de l'emplacement, du prix des participants, du branchement EDF et de l'emplacement d'un véhicule x (GS1 : 25% - GS2 : 20% - GS3 : 15%)

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date du séjour : _____

Lieu du séjour : _____

Documents à joindre **OBLIGATOIREMENT** à la présente demande et **envoyés par courrier** :

- ☐ Facture du séjour soldée avec le nom des participants
- ☐ Attestation de présence du camping, dans le cas où les participants ne sont pas mentionnés sur la facture
- ☐ Avis d'imposition de l'année N-1 pour les GS1 et GS2

Annie GRIS
18, rue Bréart de Boisanges
80300 OVILLERS-la-BOISSELLE

Date : _____

Signature

***Nota** : un maximum de 30 jours par adulte, 45 jours par enfant, par année civile, sera pris en considération pour l'ensemble des activités vacances (Vacances camping, Odalys, voyage etc...).*

Le CAES se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations données.

PARTIE RESERVEE A LA COMPTABILITE DU CAES

Prix du séjour (Emplacement + participants + EDF + VL) : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION CAES : _____

Somme de _____ € réglée par virement le _____